



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SÉANCE ORDINAIRE

Séance du 14 avril 2022

à 20 heures 30 minutes- Salle du Conseil Municipal

Date de convocation : 09 avril 2022

Le quatorze avril deux mille vingt-deux, à vingt-heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Madame **Isabelle COLLIGNON-MATHIEU, Maire**.

Étaient présents : Michel HERBY, Michel STREIFF, Didier PIERSON, Isabelle COLLIGNON MATHIEU, Frédéric DEMOISSON, Amélie MARCHAL, Justine PAPA, Andrée BRUNET, Martine HAMITI

Étaient excusés : Stéphane LASCAUX, Jonathan MORGADO,

Pouvoirs : Mr Stéphane LASCAUX à Mme Isabelle COLLIGNON-MATHIEU

A été nommé comme secrétaire de séance : M. Michel HERBY

N° 2022-019 : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021

Le Maire, Isabelle COLLIGNON-MATHIEU expose aux membres de l'assemblée délibérante que le compte de gestion est établi par monsieur METTAVANT, trésorier de PONT A MOUSSON à la clôture de l'exercice.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte le compte de gestion 2021 après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

N° 2022-020 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Madame le Maire s'étant retirée, le compte administratif 2021 est présenté au conseil municipal par Monsieur Michel HERBY, 1^{er} adjoint

Le Compte Administratif 2021 arrête ainsi les comptes :

Investissement :

Dépenses

Prévues : 542 007,00 €

Réalisées : 153 987,27 €

Recettes

Prévues : 542 027.00 €

Réalisées : 128 030.85 €

Fonctionnement :

Dépenses

Prévues : 296 552.00 €

Réalisées : 175 335.40 €

Recettes

Prévues : 297 087.77 €

Réalisées : 314 959.34 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :

-25 956,42 €

Fonctionnement :

139 623,94€

Résultat global :

113 667,52 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve le compte administratif présenté.

N° 2022-021 : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021

Le Conseil Municipal ayant approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

• Un excédent de fonctionnement de :	74 405.39 €
• Un excédent reporté de :	65 218.55 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	139 623.94 €
• Un déficit d'investissement de :	25 956.42 €
Soit un besoin de financement de :	25 956.42 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

Affectation complémentaire en réserve (1068)	25 956.42 €
Excédent reporté en fonctionnement (002)	113 667.52 €
Déficit d'investissement reporté (001)	25 956.42 €

N° 2022-022 : VOTE DES TAXES COMMUNALES (FONCIERE BATIE ET NON-BATIE) 2022

Madame le Maire propose d'appliquer une hausse de fiscalité pour 2022 de 5% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte les taux d'imposition communaux pour l'année 2022 tels que proposés ci-dessus.

Ainsi, il convient pour 2022 de fixer les taux des différentes taxes conformément au tableau ci-après :

	Taux 2021	Taux 2022
Foncier bâti	29.13 %	30.59 %
Foncier non bâti	31.00 %	32.55 %

N° 2022-023 : VOTE DU BP 2022

Madame le Maire présente le budget primitif 2022 :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte le budget primitif présenté.

Investissement

Dépenses 478 051,00 €

Recettes 478 051,00 €

Fonctionnement

Dépenses 358 370,00 €

Recettes 358 370,00 €

Fait à WAVILLE
Le 14 avril 2022

Le Maire,
Isabelle COLLIGNON-MATHIEU



ISABELLE COLLIGNON
MATHIEU
2022.04.19 10:21:23 +0200
Ref:20220419_100540_1-1-O
Signature numérique
le Maire

Isabelle COLLIGNON MATHIEU